

Internet boosté La fibre optique débarque

Après les quartiers de Mérande et du faubourg Montmélian, Eiffage Energie poursuit l'installation de la fibre dans les immeubles collectifs des secteurs des Hauts de Chambéry, du Stade, de Bissy, de Maché.

Développement durable Des chevaux remplacent la tondeuse aux Déserts

Chambéry Alpes Habitat a signé une convention avec le centre équestre Volte Face pour l'entretien des espaces verts. Le centre amènera à partir de cet été des poneys pour brouter la pelouse. Ils gagnent ainsi un espace de pâturage supplémentaire et cela permet d'économiser deux tontes par an sur ce patrimoine.

Appel à la vigilance Tentative de fraude importante

Une escroquerie au détournement du versement des loyers est actuellement prise très au sérieux par les services de police. Locataires, nous vous appelons à la plus grande vigilance. Des escrocs vous contactent en se faisant passer pour votre bailleur et vous demandent votre RIB par mail.

La SAIEM de Chambéry et Chambéry Alpes Habitat ne demanderont jamais des informations relatives à votre carte ou à votre compte bancaire par mail ou par téléphone. Les RIB sont toujours remis par voie postale ou en agence.

Spécial étudiant : à louer



**T1 de 19 ou 22 m²
257 € ou 275 € charges comprises** (hors chauffage individuel gaz). Hypercentre, prox. gare et bus.
Contact : Agence des Allobroges
166, rue Paulette Besson
Tél. 04 79 69 95 60.



T1 de 35 m² : 370 € / 410 € charges comprises (eau chaude et chauffage). Proximité immédiate : Université de Jacob Bellecombette
Contact : Agence du Biollay
142, rue Jean Mermoz
Tél. 04 79 69 96 50.

Votre nouveau lieu de vie



L'AVANT-SCÈNE
Nouvelle résidence à Chambéry, rue des Martinettes. 40 logements en accession et 48 logements à la location du T1 au T4.
Contact : 04 79 71 88 50.

PAROLES DE LOCATAIRES

Est-il possible de recevoir mon avis d'échéance par voie électronique ?

Julien, locataire d'un T2 à Chambéry.

Oui. Vous pouvez télécharger votre avis d'échéance sur votre extranet locataire sur les sites internet de Chambéry Alpes Habitat et de la SAIEM de Chambéry et ainsi arrêter l'envoi papier.

➤ VOUS AVEZ UNE QUESTION, UNE REMARQUE, UNE INFO À PARTAGER ?

Contactez-nous au **04 79 71 99 99**



Apostrophe n°02 • Juin 2015 • SAIEM de Chambéry & Chambéry Alpes Habitat • Le Cristal - 1 place du Forum 73025 Chambéry Cedex • Tél. 04 79 71 99 99 • www.chamberyalpeshabitat.com • www.saiemdechambery.com • Directeur de la publication : César Couturier • Création et mise en page : FX Com'Unik • Illustrations : Gérard Margarito • Photos : Shutterstock, DR • Impression : FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.

APOSTROPHE

LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES

DOSSIER

Loyer : évitez les impayés



DOSSIER

Loyer : évitez les impayés



En tant que locataire, vous devez honorer plusieurs obligations vis-à-vis de votre bailleur, et notamment le paiement, en temps et en heure, de votre loyer et des charges locatives. Comment payer son loyer, comment vous faire aider en cas de difficultés ? Dans tous les cas, agissez rapidement pour ne pas vous laisser submerger.

Quand payer son loyer ?

Chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance. Ce document vous indique le montant mensuel de votre loyer et la provision de vos charges. Pour rappel, le loyer est payable à réception de l'avis d'échéance qui vous est transmis au plus tard le dernier jour du mois.

Comment payer son loyer et ses charges ?

Nous mettons à votre disposition plusieurs modes de paiement. À vous de choisir :

- ▶ par prélèvement mensuel automatique : simple, gratuit et sans risque d'oubli, c'est le moyen le plus adapté, que nous préconisons ; 60 % des locataires le font déjà. Cela ne leur

- enlève pas la possibilité de contester une quittance ou de suspendre un paiement s'ils détectent un problème qui nous aurait échappé.
- ▶ par chèque bancaire ou postal adressé ou remis en main propre à l'agence ;
- ▶ par mandat compte gratuit dans les bureaux de Poste ;
- ▶ en ligne, directement sur le site Internet, "Espace location".

Pour la mise en place du prélèvement automatique, il suffit d'adresser à votre agence un relevé d'identité bancaire.

Vous rencontrez des difficultés de paiement ?

Perte d'emploi, baisse de revenus, séparation, suppression de votre APL..., de nombreux facteurs

Interruption de votre APL ?

Vous ne recevez plus votre APL et vous en ignorez la raison ? Il peut s'agir d'un simple problème administratif. Prenez les devants et contactez immédiatement votre CAF au 0810 25 73 10. Vous devez également nous avvertir rapidement.



Les accidents de la vie peuvent arriver à tous. En réagissant vite, nous pouvons vous aider.

peuvent expliquer des difficultés de paiement. **Ne laissez pas votre dette s'aggraver, des solutions existent.** Vous pouvez contacter les conseillères sociales, elles sont à votre écoute et se rapprocheront des services compétents (CAF, bureau d'aide sociale, fonds de solidarité logement, service de recouvrement) pour vous apporter des conseils dans la gestion de votre budget et l'aide la plus adaptée à votre situation.

Quelles sont les conséquences en cas de non-paiement du loyer ?

Suspension du versement de votre APL, commandement de payer votre dette, assignation à comparaître devant le tribunal d'instance... : telle est la procédure en cas de non-paiement. Vous risquez la résiliation de votre bail et l'expulsion de votre logement.

Avant d'en arriver là, contactez-nous !
04 79 71 99 99

saïem
DE CHAMBERY



Retrouvez
nos dossiers en
flashant ce code

